

LANGUE VIVANTE : ALLEMAND

ECRIT : Durée : 2 heures, coefficient 1 (dictionnaire bilingue autorisé)

4 copies – notes de 9,5 à 15 : Moyenne : 11,1. Ecart type : 2, 6

Version :

Le texte de 210 mots, tiré d'un article du Spiegel publié fin 2006 , concernait un projet de fusion entre les organisations syndicales de plusieurs pays.

La version ne comportait pas de difficultés syntaxiques majeures. Les erreurs commises auraient dû donc être essentiellement d'ordre lexical : or, les candidats disposent d'un dictionnaire unilingue pour cette épreuve. En fait, c'est la compréhension « fine » qui a posé le plus de problèmes, ainsi que la transposition en français.

Une illustration typique de ces difficultés est fournie par l'avant-dernière phrase de la version : « *Englische Gewerkschaften etwa beklagten immer wieder, daß die Konzerne nicht selten zuerst in Großbritannien Arbeitsplätze abbauten, weil dort die Schutzbestimmungen am geringsten ausgeprägt seien* » : On ne saurait comprendre correctement cette phrase si l'on ne voit pas que la négation *nicht* porte sur l'adverbe « *selten* », que l'adverbe « *zuerst* » porte sur « *in Großbritannien* », et que « *abbauten* » n'est pas une forme de prétérit de l'indicatif, mais un subjonctif 2 présent, indice du discours rapporté, indice d'ailleurs corroboré par le « *seien* » de la subordonnée de cause. On pouvait donc traduire par : « *Des syndicats anglais n'ont pas cessé de déplorer par exemple le fait qu'il arrive fréquemment que les grands groupes commencent par la Grande-Bretagne pour supprimer des emplois, parce que c'est dans ce pays que le droit du travail protège le moins les salariés.* »

L'expression idiomatique : *eine Bewegung ins Leben rufen* a parfois aussi été mal comprise : *etwas ins Leben rufen*, signifie *fonder, créer quelque chose* et non pas : *appeler dans la vie*, traduction-calque qui n'a aucun sens en français.

Rappelons que traduire signifie transposer, c'est-à-dire rechercher en français les expressions correspondant au sens du texte, sans rester prisonnier d'un terme connu : exemple : *begegnen* signifie bien sûr rencontrer quelqu'un, mais traduire la séquence *den Herausforderungen begegnen* par *rencontrer les défis* est inacceptable.

Rares sont hélas les candidats capables d'effectuer avec bonheur cette démarche de traduction. Tout en sachant que ce concours ne s'adresse pas à de purs linguistes, rappelons que ce qui se conçoit bien s'énonce clairement !

Question :

La question a été bien comprise par les candidats qui ont composé. Il ne s'agissait pas d'ailleurs de les piéger, mais de tester leurs capacités à s'exprimer de manière claire et concise sur un sujet d'ordre général susceptible de les intéresser : les syndicats ont-ils encore un rôle à jouer dans l'économie mondialisée ?

- Ce sont toujours les mêmes termes qui donnent lieu à des confusions : confusions de genre : *der Unterschied, die Rolle* ; orthographe approximative : *unberecht* pour *ungerecht*, *die Arbeitskraft*.,
- Fautes de conjugaison : *wir müssen, wir können* .
- Rectification des verbes : *sich an + acc gewöhnen, helfen + datif*
- Comparatif des adjectifs : *mehr effizient*

Notons toutefois, pour terminer sur une touche positive, que les fautes de syntaxe (place du groupe verbal en particulier) étaient beaucoup moins fréquentes cette année et que les candidats admissibles ont paru bien préparés pour ce petit exercice de rédaction. .

LANGUE VIVANTE : ESPAGNOL

Concours Economie Droit Gestion D1 ECRIT

Durée : 2 heures, coefficient 1
(*dictionnaire bilingue autorisé*)

Le texte de cette année : *Norte y Sur* était tiré d'un article de Rafael Vilasanjuan publié dans le journal *El Periódico de Catalunya* du 21/01/2007. Une version de seize lignes (notée sur 12) était suivie d'une question d'expression (notée sur 8)

Rapport sur l'épreuve

Dix candidats de D1 ont composé. Les notes sont 06, 07, 08, 09, 11, 12, 12, 13, 14 et 15. Dans cet article le journaliste évoque le Forum social des altermondialistes qui se réunissait cette année à Nairobi pour faire pièce au Forum de Davos, symbole de la gestion libérale de la mondialisation. Le texte attire l'attention sur la détresse de l'Afrique au moment où l'Espagne voit affluer l'émigration clandestine dans des proportions sans cesse croissantes. Au-delà des mesures immédiates qui relèvent de la gestion la plus humanitaire possible de la situation, il convient de mesurer la responsabilité historique et économique des pays européens dans l'aggravation d'une tragédie qui pourrait devenir intolérable. L'auteur plaide pour une mise en place réelle et responsable d'une politique de co-développement qui seule peut à terme limiter les flux migratoires et mettre fin à cette saignée des forces vives de l'Afrique.

Traduction

Les difficultés lexicales étaient considérablement réduites par la possibilité d'utiliser le dictionnaire bilingue. Encore fallait-il songer à l'ouvrir et à déterminer dans les propositions celle qui convient au contexte pour s'assurer d'une traduction correcte de « *testigo* » ou « *escenario* » qui ont donné lieu à de nombreux faux-sens.

L'effort devait porter essentiellement sur une restitution du texte dans un français correctement construit et une expression française authentique. Ainsi, on ne dit pas « nous

convertir en spectateurs» pour traduire «*hacernos espectadores...*» mais «faire de nous des spectateurs» ; «*devolver la voz*» a été traduit littéralement par «rendre la voix» au lieu de «redonner la parole». Cette année, le jury a eu à déplorer des fautes de compréhension provenant d'une insuffisance d'attention au contexte. Ainsi «*cede el testigo a Nairobi*» a été compris comme «cède la place de témoin à» au lieu de «passe le relais à» ; «*un nuevo escenario*» a été compris comme «un nouveau scénario» au lieu de «une nouvelle scène». On peut également déplorer le manque de précision dans le respect des temps et des modes dans les relatives et les concessives.

Rappelons aux futurs préparationnaires que l'exercice de traduction suppose que l'on ne se laisse pas aller à proposer un simple calque mot à mot du texte original. Seule une pratique régulière de la traduction au cours de l'année permettra aux candidats d'améliorer leur prestation. Il convient de transposer les tournures discursives de l'espagnol dans une langue française correcte et conforme à ses usages idiomatiques propres. Ainsi, il convient de mettre les candidats en garde contre une utilisation trop hâtive et irréfléchie du dictionnaire bilingue. Un conseil pour finir : sans une relecture attentive, nombre de fautes facilement rectifiables comme les fautes d'accent et les fautes d'accord subsistent dans les copies et affectent sensiblement la notation.

Expression personnelle

Les candidats ne pouvaient être dérouterés par la question qui portait sur des faits largement commentés par les médias. Les réponses étaient dans l'ensemble assez argumentées et les différences de l'évaluation ont reposé sur la correction linguistique et la richesse lexicale et idiomatique.

S'entraîner à rédiger en temps limité pendant l'année et s'informer des grandes lignes de l'actualité de l'année est sans doute indispensable pour disposer d'une aisance suffisante le jour du concours.

DROIT PUBLIC

ÉCRIT - OPTION

Durée : 4 heures

Coefficient : 4

121 présents pour 153 inscrits – Moyenne : 7,85/20 – Écart type : 3,94

Le sujet de cette année « *L'exercice du pouvoir réglementaire en France* » fait référence à un thème transversal majeur du programme de droit public de ce concours. Les connaissances utiles pour le traiter sont exposées dans tous les manuels de droit constitutionnel et de droit administratif à l'usage des étudiants des deux premières années de la licence en droit.

Mais ce n'est pas une question de cours, car ce sujet se définit non seulement au regard du thème qu'il aborde mais aussi compte tenu des termes de son énoncé. Il ne fallait donc pas traiter du pouvoir réglementaire en général, mais seulement de son « *exercice* ». Et si ce mot pouvait inciter à quelques opportunes réflexions de science politique, l'analyse devait demeurer principalement juridique puisqu'il s'agit d'une épreuve de droit public. Les disciplines juridiques sollicitées sont le droit constitutionnel et le droit administratif, qui devaient être combinées pour traiter le sujet.

La précision « *en France* » cantonne évidemment le sujet au droit public français, écartant notamment de son périmètre le droit communautaire dérivé (règlements et directives européens) sauf pour indiquer comment l'exercice du pouvoir réglementaire en France peut y être subordonné.

Dans l'ensemble les résultats globaux de cette épreuve paraissent meilleurs qu'en 2006, puisque la moyenne des notes s'est élevée à 7,85/20. En revanche la médiane s'est abaissée à 7/20. Cette année il y a 34 % des copies notées à 10/20 ou plus mais 39 % notées à moins de 7/20. Les notes s'échelonnent de 16 à 0/20. La note 0/20 concerne 3 copies : une copie blanche et deux autres où les candidats, faute de connaissances, ont proposé au jury respectivement un poème (un tercet) et des paroles de chanson inspirées d'Hugues Auffray. Les notes inférieures à 5/20 ont sanctionné des copies indigentes ou quasiment hors sujet.

Attentes et appréciations du jury

Le sujet implique, quel que soit le plan choisi, de répondre au moins à ces deux questions : qui exerce le pouvoir réglementaire en France ? et comment ?

La plupart des copies évaluées à 7/20 ou plus ont proposé des réponses acceptables (bien que parfois incomplètes) à la deuxième question qui appelle à l'analyse du champ d'exercice du pouvoir réglementaire puis de ses limites.

La première question fut dans l'ensemble moins bien traitée. Les plus mauvaises copies n'ont évoqué que les compétences réglementaires du Président de la République et du Premier ministre en ne les abordant que du strict point de vue de l'analyse politique. L'analyse juridique devait primer et surtout ne pas être cantonnée

à ces deux autorités, car le pouvoir réglementaire est aussi exercé par les ministres (à des conditions qui, lorsque la question fut abordée, n'ont été examinées que trop sommairement de l'avis du jury), les autorités administratives indépendantes, les autorités déconcentrées de l'Etat, les collectivités décentralisées (établissements publics et collectivités territoriales) et des personnes morales de droit privé chargées d'une mission de service public (notamment de nos jours dans le secteur agricole).

Le jury fut surpris de constater que la plupart des copies qui ont exposé l'exercice du pouvoir réglementaire par les collectivités territoriales ont daté sa naissance de la « réforme Deferre » de 1982, voire des toutes récentes révisions du titre XII de la constitution de 1958. Or depuis la loi de 1884 sur les communes les maires ont disposé expressément d'un pouvoir réglementaire de police qui donna lieu, même avant 1982, à une jurisprudence abondante !

Si enfin le sujet nécessite sans aucun doute un rappel historique des règles et pratiques constitutionnelles et administratives françaises d'avant 1958, il suffisait pour le jury d'aborder ce thème dans l'introduction (mais il n'a pas sanctionné les copies qui l'ont placé ailleurs).

Conseils aux futurs candidats

- On choisit le droit public parmi les trois matières composant l'éventail de l'épreuve écrite optionnelle de ce concours. Il ne faut pas que le choix soit régressif : le jury redoute que ce fût encore cette année le cas des moins bons candidats en droit public. Trop d'entre eux ne maîtrisent pas le concept d'acte réglementaire et le distinguent mal du concept plus général d'acte administratif. Trop d'autres ont négligé l'analyse juridique (et non pas simplement politique, voire « people ») des rapports entre les pouvoirs respectifs du Président de la République et du Premier ministre.
- Si le concours est ouvert à des candidats provenant de tous horizons universitaires, le standard du niveau de connaissances requises par le programme d'une épreuve comme celle-ci est celui des deux premières années de la licence en droit : il faut en tenir compte pour se préparer.
- Le droit public, constitutionnel comme administratif, ne peut être bien compris sans une parfaite appréhension de la jurisprudence. Il ne faut pas se contenter des décisions examinées en TD et se former aussi par la lecture attentive et enrichissante des recueils de « grands arrêts » et des revues juridiques facilement disponibles en bibliothèque. Seules les meilleures copies ont révélé une bonne préparation à cet égard, alors que le sujet a donné lieu à des décisions jurisprudentielles devenues aujourd'hui historiques et fondamentales.
- Soigner la forme et le style et vérifier l'orthographe. Ce conseil semble devoir être renouvelé cette année, car trop de fautes d'orthographe et de syntaxe ont été relevées qui sont indignes de candidats à un concours destiné – il faut le rappeler – à recruter principalement de futurs enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs et hauts fonctionnaires. Et tout juriste devrait savoir que *règlement* comporte un **è** alors que *réglementaire* ou *réglementation* comporte un **é** !

LANGUE VIVANTE : ALLEMAND

Rapport sur l'épreuve orale

Temps de préparation : 30 minutes Durée de l'épreuve : 25 mns coefficient 1

Article de presse enregistré sur un site Web de radio , de trois à quatre minutes , en écoute libre sur PC.

4 Candidats – notes de 15 à 9

Nous rappelons que l'épreuve ne se limite pas à une simple restitution du document oral, mais que le candidat doit s'appuyer sur ce qu'il a compris pour soulever et développer une problématique, l'examineur se réservant le droit au cours de l'échange qui suit le commentaire, voire au cours de celui-ci, d'orienter le candidat ou de corriger d'éventuels contre-sens de compréhension afin que celui-ci ne parte pas dans une mauvaise direction.

Il est important bien sûr de structurer la présentation.

Les enregistrements portaient sur des sujets qui auraient dû être familiers aux candidats :

- la politique de la famille en Allemagne, plus particulièrement au sein de la CDU, évoquant donc l'image traditionnelle du rôle de la femme dans la société allemande et les réformes impulsées dernièrement par la ministre de la famille Ursula von der Leyen
- l'apprentissage de l'allemand au Goethe-institut d'Istanbul, la nécessité pour les Turcs souhaitant désormais émigrer en Allemagne, même au titre du rapprochement familial, de réussir un test de langue et les difficultés financières des femmes turques issues de milieux modestes pour accéder à ces cours.

Les quatre candidates se sont efforcées de restituer de manière structurée le contenu des enregistrements, tout en passant sous silence des éléments essentiels probablement mal compris.

Elles ont également tenté d'élargir la perspective envisagée en faisant par exemple des comparaisons avec la situation des femmes et des immigrés en France.

Mais, à l'exception d'une prestation, de bon niveau, la qualité de l'expression était cette année assez moyenne, avec de nombreuses fautes :

Fautes de rection : helfen, sich beschäftigen, sich kümmern,

Fautes de mécanismes : sie wollen *ihres* Leben ändern ; *in die Türkei leben, mit die* anderen sprechen, eines sehr bekannte Thema

Fautes de conjugaison, au parfait en particulier : haben bringen

Verbes de modalité employés avec Zu + infinitif

Barbarismes : ein *armtes* Land, Kürse, viele *kamten* von Türkei, die Unterschiede *abschauen*, etc

Pour finir, nous rappellerons qu'il n'est nul besoin d'être bilingue pour réussir cette épreuve, mais qu'elle nécessite un entraînement régulier et que les fautes triviales (verbes forts courants, accord verbe-sujet, construction des subordonnées et des groupes infinitifs, emploi des verbes de modalité) sont sanctionnées assez sévèrement.

LANGUE VIVANTE : ESPAGNOL

ORAL Concours Economie droit et gestion D1

Temps de préparation : 30mn Durée de l'épreuve : 30mn

Coefficient :1

Documents proposés :

Rappelons ici que selon les textes, l'épreuve orale peut se dérouler partiellement en laboratoire de langues et que l'usage d'un dictionnaire est interdit.

Enregistrement (durée entre trois et quatre minutes) d'un article tiré du journal *El País* de l'année en cours : « *Medidas para acompañar la maternidad en España* » ; « *Los movimientos indigenistas radicales de Bolivia frente al gobierno de Evo Morales* » ; « *¿ Fin del turismo de sol y playa?* » ; « *Pasaporte hacia el microcrédito* ».

Rapport de l'épreuve

Dix candidats ont présenté cette épreuve et obtenu les notes de, 08, 08, 08, 09, 10, 10,12, 13, 13 et 19 / 20.

Les performances ont été convenables dans l'ensemble. Les notes les plus basses sont dues à une méconnaissance de la syntaxe et à la pauvreté de l'expression. Une prestation a fait preuve d'une préparation remarquable tant sur le plan de la richesse du bagage linguistique que sur celui des connaissances relatives aux réalités du monde hispanique.

Rappelons aux candidats qu'ils doivent prévoir un exposé d'une quinzaine de minutes qui sera suivi d'un entretien avec le jury (les notes les plus médiocres ont sanctionné des exposés trop brefs) et que le niveau de langue -correction syntaxique et richesse lexicale- est le critère principal d'évaluation de l'épreuve. Les défauts les plus pénalisants qui caractérisent les prestations les moins réussies sont les déplacements d'accent, les barbarismes, les graves fautes de construction, les erreurs dans le choix des auxiliaires, et tout particulièrement une conjugaison mal maîtrisée. Le jury apprécie que le candidat qui commet des erreurs au cours de son exposé soit capable, quand il est sollicité au moment de la reprise, de rectifier certaines de ses erreurs linguistiques et valorise cette aptitude.

Conseils pour la préparation de l'épreuve

Les candidats de cette année semblaient avoir pris connaissance des rapports et s'être préparés à cette épreuve. Le jury voudrait rappeler aux futurs préparationnaires quelles en sont les exigences.

L'épreuve se déroule selon les étapes suivantes :

- brève présentation de l'article indiquant son sujet, sa source et sa date de publication si elles sont indiquées dans le document enregistré
- un compte-rendu précis et structuré du document, ce qui implique une hiérarchisation des informations pour dégager les axes essentiels.
- une présentation claire de la problématique induite par le document.
- un commentaire aussi argumenté que possible faisant valoir les connaissances contextuelles dont le candidat peut disposer.
- une certaine ouverture d'esprit du candidat au moment de l'entretien.

Faut-il rappeler que la correction et la richesse de la langue sont évidemment indispensables à une bonne prestation? De même il convient de veiller à la qualité de la prononciation (attention aux déplacements d'accents). Si l'on n'attend pas des candidats des performances de spécialistes, il est néanmoins souhaitable qu'ils puissent éviter les erreurs dans le choix des auxiliaires et qu'ils fassent preuve d'une maîtrise suffisante des conjugaisons régulières et irrégulières. Le vocabulaire courant doit être connu.

Il est conseillé aux candidats de prendre le temps de fréquenter la presse, les émissions radiophoniques ou télévisuelles et les sites internet de façon à rafraîchir leurs connaissances lexicales et assurer leur maniement des structures linguistiques.

Rapport – Concours d'admission en première année à l'ENS de Cachan
Session 2007 – Concours Economie- Gestion, Option I, Dominante économique

1. La forme

L'effort de structuration observé par la plupart des candidats a été apprécié, même si des maladresses de plan impliquent des répétitions. On déplore cependant des copies mal présentées, certaines ayant l'aspect d'un brouillon. Une écriture lisible est recommandée.

Même pour les candidats ayant une bonne maîtrise du français, il y a un acharnement à glisser au moins une grosse faute dans l'introduction. L'émotion sans doute ? Pour d'autres copies, la situation sur le plan de l'orthographe et de la grammaire est catastrophique (pluriel des substantifs en « ent », doublement de la lettre « p » ou « t » ignoré, accord du participe passé systématiquement erroné, emploi inapproprié de l'infinitif et du participe passé ...)

2. Le fond

On retrouve deux grandes familles de copies : les unes ayant une approche historique sans analyse, les autres purement théoriques ou avec une vue historique limitée. Les copies faisant le parallèle entre l'évolution des théories et les pratiques de politique économique ont été valorisées.

Trop souvent, il ressort l'impression d'une discussion générale autour du sujet. On attend des candidats d'être plus précis et plus "techniques" que les médias dans l'approche du sujet. Ci-après les faits les plus saillants.

- Les références théoriques sont souvent assez anciennes ; certains candidats sont restés bloqués sur Keynes, IS-LM et le monétarisme version de base.
- Trop d'affirmations sont énoncées sans justification ; attention aux prises de position non argumentées.
- Les candidats se perdent en petites digressions fréquentes, notamment dans les copies "historiques" : quel est l'intérêt de donner la définition de la cotation au certain et à l'incertain ? Beaucoup de digressions sur les pays en développement relèvent de l'histoire anecdotique. Il faut illustrer, mais ne pas se perdre dans les détails. Il faut retenir d'un exemple historique ce qui est intéressant pour le sujet et ne pas "déballer" tout ce que l'on sait sur cet exemple.
- Maintes fois nous avons eu l'impression que les candidats ressassent des parties d'ouvrages ou de cours apprises par coeur au lieu de réfléchir à la liaison entre l'exemple donné et le sujet posé. À se demander si les faits donnés en exemple n'apparaîtraient pas quel que soit le thème abordé.

Le sujet reprenait un des thèmes récurrents du débat économique. Il ne pouvait s'agir de comparer les effets respectifs d'une politique budgétaire et d'une politique monétaire (ce à quoi se sont limitées trop de copies) mais de montrer la transformation du débat au fil du temps. L'évolution des théories économiques et du rôle effectivement joué par l'État devaient être au coeur des développements.

3. Statistiques

Moyenne : 6,17 Ecart-type : 3,84
Minimum : 01/20 Maximum : 15/20